

Projet de création de 16 lots en vue de construire

Au 63, Chemin de la Pette Tourne et au Bd de la
Quille (RD80)

- Commune de Plan-d'Aups-Sainte-Baume (83) -

DEMANDE D'EXAMEN
AU CAS PAR CAS

Mars 2024

VB Collections
Contemporaines





Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 5 / 0 5 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 1 / 0 5 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : F09324P0179

1 Intitulé du projet

Défrichement d'une surface de 11 922 m², sur la commune de Plan-d'Aups-Sainte-Baume au 63, Chemin de la Petite Tourne et au Boulevard de la Quille (RD80), en vue de la création de 16 lots en vue de construire, y compris stationnements extérieurs et VRD afférents au projet.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VB Collections Contemporaines

Raison sociale

N° SIRET

8 5 3 5 9 9 8 1 9 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

SASU

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BERTHON

Prénom(s)

Valéry

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47°a- Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols	a) Défrichage soumis à l'autorisation au titre de l'article L341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. La zone de projet soumise à autorisation de défrichage constitue une superficie d'environ 11 922 m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le pétitionnaire prévoit la création de 16 lots en vue de construire. L'emprise foncière mesurée du projet (26 434 m²) est située au 63, Chemin de la Petite Tourne de Bd de la Quille (RD80) à Plan d'Aups. Les différents éléments de l'opération sont :

- Voirie interne : Surface de voirie = 2 228 m².
- Stationnement : 8 places extérieures (totalisant 100 m²).
- La création d'un accès via Le Chemin de la Petite Tourne
- La création d'un accès via Le Bd de la Quille.

4.2 Objectifs du projet

Conformément aux prescriptions du PLU de la commune de Plan d'Aups, la zone UCa englobant le projet est définie comme une zone d'habitat résidentielle pavillonnaire pouvant comporter des constructions d'activités compatibles avec la vocation principalement résidentielle du secteur.

Le présent projet ne répond pas à une Orientation d'Aménagement Programmée (OAP).

Les objectifs principaux du projet sont :

- La création de 16 lots en vue de construire d'une surface moyenne d'environ 400 m² ;
- La création d'une voirie interne, de trottoirs, de places de stationnements visiteurs ;
- La préservation de l'EBC et de ses arbres.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est prévue en 2025. Le chantier se déroulera sur 4 mois selon le phasage suivant :

- Défrichage d'une zone de 11 922 m²: il sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage des souches ; l'enlèvement se fera par camion.
- Terrassement de la plateforme de voirie du projet.
- Mise en œuvre des réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'électricité, d'éclairage, de télécoms. La gestion des eaux pluviales sera mise en œuvre grâce à dispositifs d'infiltration à la parcelle pour chacun des lots.
- Finalisation des VRD : réalisation des revêtements de voirie, de stationnement et de circulation piétonne.

Tous ces travaux seront réalisés en suivant les mesures ERC édictées par le bureau d'études naturaliste Azurétudes dans son rapport ci-joint (Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000 en Annexe 8).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, l'opération engendrera une augmentation de l'activité humaine liée à la création de 16 lots en vue de construire. Le projet est donc susceptible d'augmenter le trafic routier à hauteur de 68 véhicules/jour.

Au total, 8 places extérieures de parkings visiteurs seront créées. Des zones de stationnement et de manœuvre pour les camions pompiers sont également créés.

Les eaux usées seront collectées par le réseau d'assainissement public. La rétention et l'infiltration des eaux pluviales sur l'emprise du projet sera assurée par et dans chacun des lots. Ces équipements sont dimensionnés conformément aux prescriptions en vigueur sur la commune de Plan-d'Aups-Sainte-Baume.

L'accès à la partie Sud du projet se fera depuis le Chemin de la Petite Tourne et l'accès à la partie Nord du projet se fera par le Boulevard de la Quille (RD 80) via la servitude communale conformément aux règles de sécurité routière et celles des secours pompiers en vigueur.

Les dispositifs d'éclairage seront de type LED couleur « ambre » de puissance équivalente à 70 watts maximum et dirigés du mieux possible vers le sol, avec un cône réduit. Ils seront éteints entre 22 h et 6 h du matin et équipés de détecteur de présence.

La vitesse circulation sera limitée à 30 km/h sur la totalité de l'emprise du projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération a été ou sera soumise aux procédures administratives suivantes :

- Permis d'Aménager,
- Demande d'autorisation de défrichage,
- Dossier loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
L'assiette foncière du projet (hors maison existante et son jardin)	26 434 m ²
Surface de plancher totale maximum possible	6 400 m ²
Surface de voirie (y compris stationnement)	2 328 m ²
Hauteur maximale des constructions par rapport au TN	+ 8,00 m

Parcelles concernées par le défrichement : section A n° 417, 1468, 2201 et 2425.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parcellaire du projet se trouve dans la ZNIEFF de type 2 n° 930020472 «Chaîne de la Sainte Baume ».
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parcellaire de projet est dans le Parc Natural Régional de la Sainte-Baume.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Plan-d'Aups-Sainte-Baume est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Var : ce dernier a été approuvé par le Conseil Départemental du Var le 13/12/2018. La RD80 y est mentionnée comme ayant été aménagée en points d'arrêt pour le transport collectif.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un PPRN : Sismicité 2 (faible), Retrait Gonflement Argiles, Feux de forêt, Radon 2 (faible), Inondation et Minier. Elle n'est pas couverte par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la base de données CASIAS (Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service), le site est situé à environ 1 km de 3 sites industriels ou activités de service : un dépôt de gaz en activités (La Pastorale), une verrerie à l'arrêt et un dépôt de gaz à l'arrêt. Aucun PPRn, PPRT, PPRm n'est ni prescrit, ni approuvé, ni appliqué par anticipation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est situé à 285 mètres au Sud de la ZSC FR9301606 « Massif de la Sainte Baume » et à 1,1 km au Nord de la ZPS FR9312026 « Sainte Baume occidentale ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation de nouvelles habitations impliquera une augmentation des consommations en eau potable et donc indirectement des prélèvements d'eau plus importants. Sur une base de 130l/j/personne, cette consommation est estimée à environ 8320 l/j pour environ 64 personnes pour les 16 lots (hors habitation existante). La commune est alimentée par forages et pompages directement dans la masse d'eau FRDG167 via le réservoir de St Taurelle.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ni drainage souterrain n'est prévu dans le cadre du projet. Le parcellaire de projet se trouve en zones de ruissellement P3 caractérisées par une prédominance des phénomènes de ruissellement sur les phénomènes d'infiltration. L'enjeu dans ces zones est la maîtrise des eaux pluviales pour éviter l'export indirect et différé de pollutions chroniques ou accidentelles vers les systèmes karstiques par temps de pluie.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En première approche, l'opération sera excédentaire en matériaux. Les matériaux non réutilisés ou impropres au réemploi seront évacués dans des décharges adaptées dans le respect de l'environnement. Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et des remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade, l'opération ne paraît pas déficitaire en matériaux. Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et des remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réseau d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées sont conçus conformément à la réglementation en vigueur (respect des débits de fuite, pentes, sections, etc.). Idem pour le réseau d'alimentation en eau potable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les incidences du présent projet, assorti de ses engagements (Mesures ERC), sur les espèces patrimoniales et/ou protégées et leurs habitats, sur les continuités écologiques, sont non significatives tant en phase travaux qu'en phase exploitation (Cf. Annexes 8 et 9 - Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les incidences du présent projet, assorti de ses engagements (Mesures ERC), sur le Réseau des sites Natura 2000 sont non significatives et ne remettent pas en cause sa pérennité tant en phase travaux qu'en phase exploitation (Cf. Annexes 8 et 9 - Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implantera sur la zone UCa constructible du PLU.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels : <ul style="list-style-type: none"> - Inondation (aléa faible à fort) selon projet PPRI communal en cours d'élaboration, - Retrait Gonflement Argile (exposition moyenne), - Feux de forêt (aléa subi moyen à fort), - Sismicité 2 (aléa faible),
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de risque sanitaire car aucune activité projetée n'engendrera un tel risque.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier, des engins se déplaceront pour le défrichage, le terrassement, la viabilisation et la construction du projet. En phase exploitation, le projet engendrera une augmentation des déplacements et du trafic routier (véhicules légers) de + 68 véh/jour.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier sera source de nuisances sonores. Des dispositions seront prises afin de les limiter et de ne pas dépasser le seuil de 70 dB.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet pourra engendrer ponctuellement des vibrations lors des terrassements de masse et du compactage des couches de voirie (suivant études de sol).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération comportera des candélabres le long des voiries internes (Type LED / Couleur ambre / Puissance équivalente max 70 W / Détecteur de présence / Cône réduit), dirigés du mieux possible vers le sol et éteints entre 22 h et 6 h.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement générées par le projet seront collectées et infiltrées par et dans chacun des lots avec un délai d'infiltration de la totalité des eaux pluviales inférieur ou égal à 24h.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Donc le rejet se fera dans le sol puis le sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parcellaire de projet se trouve en zone UCa définie comme un zone d'habitat résidentielle pavillonnaire pouvant comporter des constructions d'activités compatibles avec la vocation principalement résidentielle du secteur. Donc, le rejet des eaux usées se fera in fine directement dans le réseau communal existant. Cependant, en attendant, un dispositif d'assainissement non collectif conforme à la réglementation en vigueur équipera chaque lot.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets durant le chantier seront gérés par chaque entreprise intervenante. En phase exploitation, un emplacement pour les ordures ménagères sera aménagé au raccordement de la servitude sur le Boulevard de la Quille suivant caractéristiques définies au plan PA4 ainsi que le long du Che de la Petite Tourne.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chaque lot disposera d'un composteur individuel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Annexe 8 - Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement, la santé humaine ou le paysage.

Annexe 9 - Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000.

Annexe 10 - Étude pédo-géologique pour le pré-dimensionnement de la filière d'assainissement individuel autonome.

Annexe 11 - Avis hydrologique pour traitement des EP des parties imperméabilisées et calcul d'un bassin.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Cf. Annexe 8 - Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement, la santé humaine ou le paysage.

Annexe 9 - Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000.

Annexe 10 - Étude pédo-géologique pour le pré-dimensionnement de la filière d'assainissement individuel autonome.

Annexe 11 - Avis hydrologique pour traitement des EP des parties imperméabilisées et calcul d'un bassin.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir réalisé un état des lieux sur la zone de projet et évaluer l'impact potentiel du projet sur l'environnement, le paysage et la santé humaine, les aménagements tels que projetés ne paraissent pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact. Après analyse, les éléments positifs sont les suivants :

- Le projet se situe dans une dent creuse pavillonnaire proche d'une route départementale.
- L'opération est située en dehors des zones réglementaires à enjeux environnementaux. Le projet ne portera que sur la zone constructible, pas sur l'EBC (conservation d'une zone tampon de 5 m de large autour des arbres de l'EBC) ni sur les zones naturelles.
- Des mesures seront prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement, le paysage et la santé humaine en phase travaux et en phase exploitation.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	8- Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement la santé humaine et le paysage.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	9- Dossier d'évaluation des incidences au regard des sites Natura 2000 de la Demande d'Autorisation de Défrichement à déposer.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	10- Etude assainissement Eaux Usées.	<input checked="" type="checkbox"/>
4	11- Etude assainissement Eaux Pluviales	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BERTHON

Prénom Valéry

Qualité du signataire Gérant

À Venelles

Fait le 1 / 4 / 0 5 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)